

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	34
Représentés	8
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2025

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POU DY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté.e.s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec TOTEM France – Site Stade Jean Bouin

Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec TOTEM France – Site Stade Jean Bouin

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Yacin CHALBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2121-29 ;

Vu la convention initiale conclue avec la société Orange France le 26 novembre 2003, et l'avenant n°1 en date du 10 octobre 2011 ;

Considérant que la société TOTEM France, ayant droit de la société Orange, souhaite conclure une nouvelle convention portant sur l'occupation d'un emplacement du domaine public situé au stade Jean Bouin, parcelle cadastrale AS 131, pour l'exploitation d'un point haut de télécommunications ;

Considérant que cette convention prévoit une redevance annuelle nette de 12 000 €, révisable automatiquement de 2 % par an, pour une durée initiale de 10 ans, renouvelable par périodes de 6 ans ;

Considérant que cette mise à disposition est sans charge financière pour la commune et participe à la valorisation de son patrimoine ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France pour l'emplacement situé sur le stade Jean Bouin, selon les termes du projet annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La redevance annuelle versée par TOTEM France s'élèvera à **12 000 € nets**, avec une augmentation automatique de 2 % par an.

ARTICLE 3 :

La présente convention annule et remplace la convention conclue le 26 novembre 2003 avec la société Orange France.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400228-20250701-25-059-DE
Date de la transmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025